

TELUS CORPORATION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

(NON VÉRIFIÉ)

31 MARS 2008

États consolidés intermédiaires des résultats et des autres éléments du résultat étendu

(non vérifié)

Périodes terminées les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre	
	2008	2007
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 350,6 \$	2 205,6 \$
CHARGES D'EXPLOITATION		
Exploitation	1 394,4	1 436,6
Coûts de restructuration (note 6)	6,7	4,7
Amortissement des immobilisations corporelles	345,7	317,7
Amortissement des actifs incorporels	76,4	49,6
	1 823,2	1 808,6
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	527,4	397,0
Autres charges, montant net	16,8	3,8
Coûts de financement (note 7)	109,4	117,6
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	401,2	275,6
Impôts sur les bénéfices (note 8)	109,4	79,3
Part des actionnaires sans contrôle	0,8	1,5
BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES ET AUX ACTIONS SANS DROIT DE VOTE	291,0	194,8
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 17 c)		
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	3,5	27,9
Écart de conversion découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(1,6)	2,4
Variation de la juste valeur non réalisée d'actifs financiers disponibles à la vente	(1,1)	—
	0,8	30,3
RÉSULTAT ÉTENDU	291,8 \$	225,1 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (note 9)		
– De base	0,90 \$	0,58 \$
– Dilué	0,90 \$	0,57 \$
DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE	0,45 \$	0,375 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D'ACTIONS ORDINAIRES ET D'ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION		
– De base	323,7	337,1
– Dilué	324,6	340,5

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés intermédiaires des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu

(non vérifié)

Trimestres terminés les 31 mars	2008			2007		
	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
(en millions)						
SOLDE AU DÉBUT	1 457,5 \$	(103,5) \$	1 354,0 \$	1 200,0 \$	(177,7) \$	1 022,3 \$
Résultat	291,0	0,8	291,8	194,8	30,3	225,1
	1 748,5	(102,7)	1 645,8	1 394,8	(147,4)	1 247,4
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(145,5)	—	(145,5)	(125,9)	—	(125,9)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 17 f)	(68,2)	—	(68,2)	(142,9)	—	(142,9)
Autres	—	—	—	3,7	—	3,7
SOLDE À LA FIN (note 17)	1 534,8 \$	(102,7) \$	1 432,1 \$	1 129,7 \$	(147,4) \$	982,3 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

(en millions)	Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	49,1 \$	19,9 \$
Placements à court terme	116,0	42,4
Débiteurs (notes 12, 19 b)	687,9	710,9
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	22,3	120,9
Stocks (note 19 b)	228,6	243,3
Frais payés d'avance et autres (note 19 b)	268,0	199,5
Actifs dérivés (note 4 h)	4,2	3,8
	1 376,1	1 340,7
Immobilisations, montant net (note 13)		
Immobilisations corporelles et autres	7 094,2	7 177,3
Actifs incorporels amortissables	1 304,1	978,2
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 966,5	2 966,5
	11 364,8	11 122,0
Autres actifs		
Frais reportés (note 19 b)	1 374,6	1 318,0
Placements	30,0	38,9
Écart d'acquisition (note 14)	3 541,2	3 168,0
	4 945,8	4 524,9
	17 686,7 \$	16 987,6 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 19 b)	1 412,4 \$	1 476,6 \$
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	29,3	7,3
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration (note 6)	31,7	34,9
Dividendes à payer	145,5	—
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 19 b)	634,6	631,6
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 16)	7,8	5,4
Tranche à court terme des passifs dérivés (note 4 h)	43,4	26,6
Tranche à court terme des impôts futurs	479,8	503,6
	2 784,5	2 686,0
Dette à long terme (note 16)	5 187,4	4 583,5
Autres passifs à long terme (note 19 b)	1 647,5	1 717,9
Impôts futurs	1 090,5	1 048,1
Part des actionnaires sans contrôle	22,1	25,9
Capitaux propres (note 17)	6 954,7	6 926,2
	17 686,7 \$	16 987,6 \$

Engagements et passifs éventuels (note 18)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés intermédiaires des flux de trésorerie

(non vérifié)

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	291,0 \$	194,8 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :		
Amortissement	422,1	367,3
Impôts futurs	(2,3)	78,2
Rémunération à base d'actions (note 10 a)	6,3	138,6
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	(24,9)	(24,0)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(27,0)	(33,9)
Coûts de restructuration, déduction faite des versements en espèces (note 6)	(3,2)	(17,0)
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	7,2	(9,1)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 19 c)	(35,7)	(234,3)
Rentrées liées aux activités d'exploitation	633,5	460,6
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépenses en immobilisations (notes 5, 13)	(319,7)	(381,9)
Acquisitions (note 14)	(686,9)	—
Variation des matériaux et fournitures de longue durée, acquisition de placements et autres	(2,1)	(10,4)
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 008,7)	(392,3)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	0,1	0,4
Dividendes aux actionnaires	—	(125,9)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 17 f)	(122,5)	(200,7)
Émission de titres de créance à long terme (notes 16, 19 c)	3 712,3	1 097,8
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (notes 16, 19 c)	(3 180,9)	(293,5)
Dividendes versés par une filiale à des actionnaires sans contrôle	(4,6)	—
Autres	—	(0,9)
Rentrées liées aux activités de financement	404,4	477,2
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Augmentation de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	29,2	545,5
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	19,9	(11,5)
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	49,1 \$	534,0 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts (versés)	(45,0) \$	(23,6) \$
Intérêts reçus	1,3 \$	1,9 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement [note 8]) (payés) reçus, montant net	(0,7) \$	6,2 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

31 MARS 2008

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit aussi des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

Notes complémentaires	Page	Description
Application générale		
1. États financiers intermédiaires	6	Explication sommaire du mode de présentation des états financiers consolidés intermédiaires.
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	6	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société.
3. Politiques financières liées à la structure du capital	7	Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital.
4. Instruments financiers	9	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris la gestion des risques connexes et des justes valeurs.
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés		
5. Information sectorielle	16	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société.
6. Coûts de restructuration	17	Tableau récapitulatif et revue sommaire des coûts de restructuration.
7. Coûts de financement	17	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature.
8. Impôts sur les bénéfices	17	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée et analyses du passif d'impôts futurs.
9. Montants par action	18	Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe.
10. Rémunération à base d'actions	18	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés.
11. Avantages sociaux futurs	21	Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe.
Éléments portant sur la situation financière consolidée		
12. Débiteurs	22	Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe.
13. Immobilisations	23	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations.
14. Écart d'acquisition	23	Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un écart d'acquisition et présentation sommaire des acquisitions.
15. Obligations à court terme	25	Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales.

Notes complémentaires	Page	Description
Éléments portant sur la situation financière consolidée (suite)		
16. Dette à long terme	26	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe.
17. Capitaux propres	28	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les détails des autres éléments du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu, des sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix et des offres de rachat dans le cours normal des activités.
18. Engagements et passifs éventuels	32	Revue sommaire des passifs éventuels, des garanties, des réclamations et des poursuites.
Autres		
19. Renseignements financiers supplémentaires	35	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.
20. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	37	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société.

1 états financiers intermédiaires

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont préparés suivant les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, à l'exception de celles décrites à la note 2. Certains chiffres correspondants du trimestre antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du trimestre considéré. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent tous les ajustements (de nature récurrente) qui sont, de l'avis de la société, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Les expressions « TELUS » et « la société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

2 faits nouveaux concernant les conventions comptables

a) **Alignement avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board**

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront entièrement alignés sur les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB »). La période de transition doit prendre fin d'ici 2011. La société devra utiliser les normes convergentes dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les PCGR du Canada seront entièrement alignés sur les IFRS de l'IASB au moyen d'une combinaison de deux méthodes : lorsque les projets conjoints de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et de l'International Accounting Standards Board feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes; les normes n'étant pas assujetties à un projet conjoint de convergence seront présentées dans leur ensemble au moment de la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Comme il est indiqué plus en détail à la note 20 g), le Financial Accounting Standards Board des États-Unis et l'International Accounting Standards Board ont mené à terme un projet conjoint concernant les regroupements d'entreprises et les parts des actionnaires sans contrôle.

L'International Accounting Standards Board a des projets actuellement en cours et prévus qui devraient donner lieu à de nouvelles prises de position qui se traduiront par des modifications des IFRS de l'IASB et, par conséquent, on s'attend à ce que les IFRS de l'IASB, à la date de transition, varient de leur forme actuelle.

La société évalue actuellement l'incidence de l'initiative canadienne sur sa situation particulière.

b) Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Dans le cadre des activités visant à modifier les PCGR du Canada et à les aligner sur les IFRS de l'IASB, les recommandations précédentes concernant les informations à fournir sur les instruments financiers ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*), et les recommandations actuelles concernant la présentation des instruments financiers ont été maintenues sans aucune modification (comme au chapitre 3863 du *Manuel de l'ICCA*).

À compter de l'exercice 2008 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA pour les informations à fournir sur les instruments financiers s'appliquent à la société. Comme il est décrit à la note 4, les nouvelles recommandations donnent lieu à des informations supplémentaires, par rapport aux informations précédentes, l'accent devant être mis sur les risques liés aux instruments financiers constatés ou non constatés auxquels une entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Les dispositions transitoires établissent que certaines des informations supplémentaires n'ont pas besoin d'être présentées sur une base comparable au cours de l'exercice d'adoption.

c) Stocks

Avec prise d'effet à l'exercice 2008 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA sur la comptabilisation des stocks (chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*), qui s'inscrivent dans le cadre du processus d'alignement avec les IFRS de l'IASB, s'appliquent à la société. Les nouvelles recommandations fournissent davantage de lignes directrices sur les exigences en matière d'évaluation des stocks et les informations à fournir à leur sujet; plus précisément, elles permettent la reprise des réductions de valeur à la valeur de réalisation nette effectuées antérieurement, lorsque se produit une hausse subséquente de la valeur des stocks. La société n'est pas touchée de façon importante par les nouvelles recommandations.

3 politiques financières liées à la structure du capital

La société gère le capital dans le but : i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des porteurs de titres de participation et ceux des porteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres (compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat étendu), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment : le ratio dette nette/total des capitaux investis, le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement excluant les coûts de restructuration (le « BAIIA excluant les coûts de restructuration »), ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration sur douze mois. La dette nette est une mesure non définie par les PCGR et la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est la dette à long terme. Le calcul de la dette nette se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration est une mesure non définie par les PCGR et la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est le bénéfice net. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration se présente comme dans le tableau qui suit. Historiquement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles est calculé comme les dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur douze mois.

La stratégie de la société en 2008, qui est demeurée inchangée par rapport à 2007, vise à maintenir les politiques et directives financières énoncées dans le tableau suivant. La société estime que ces politiques et directives financières, qui sont revues une fois par an, ont atteint un niveau optimal et qu'elles lui permettent d'obtenir du financement à coût raisonnable en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Aux 31 mars ou pour les périodes de douze mois terminées à ces dates (en millions de dollars)	Politiques et directives	2008	2007
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dettes nettes ¹		6 652,9 \$	6 178,6 \$
BALIA excluant les coûts de restructuration ²		3 796,9 \$	3 566,2 \$
Montant net des intérêts débiteurs ³		431,9 \$	495,3 \$
Ratio d'endettement			
Dettes nettes/BALIA excluant les coûts de restructuration	1,5 – 2,0	1,8	1,7
Ratios de couverture			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme ⁴		4,5	3,9
Couverture des intérêts par le BALIA excluant les coûts de restructuration ⁵		8,8	7,2
Autre mesure			
Ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles	45 % – 55 %	44 %	45 %

1. La dette nette est calculée comme suit :

	2008	2007
Dettes à long terme (note 16)	5 195,2 \$	5 664,1 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	29,3	33,4
Passif dérivé, montant net	1 105,6	1 087,1
Cumul des autres éléments du résultat étendu découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains	(128,1)	(222,0)
Encaisse et placements temporaires, montant net	(49,1)	(534,0)
Produit cumulé de la titrisation des créances (note 12)	500,0	150,0
Dettes nettes	6 652,9 \$	6 178,6 \$

2. Le BALIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme suit :

	2008				2007			
	Cumul jusqu'à ce jour : ajouter (déduire)				Cumul jusqu'à ce jour : ajouter (déduire)			
	Trimestre correspondant	Exercice précédent	Trimestre considéré	Total	Trimestre correspondant	Exercice précédent	Trimestre considéré	Total
BALIA (note 5)	(764,3) \$	3 589,3 \$	949,5 \$	3 774,5 \$	(868,9) \$	3 615,0 \$	764,3 \$	3 510,4 \$
Coûts de restructuration (note 6)	(4,7)	20,4	6,7	22,4	(16,7)	67,8	4,7	55,8
BALIA excluant les coûts de restructuration	(769,0) \$	3 609,7 \$	956,2 \$	3 796,9 \$	(885,6) \$	3 682,8 \$	769,0 \$	3 566,2 \$

3. Le montant net des intérêts débiteurs est le montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur douze mois (les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme sont incluses dans le montant net des intérêts débiteurs).
4. La couverture des intérêts sur la dette à long terme est le bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (incluant les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme).
5. La couverture des intérêts par le BALIA excluant les coûts de restructuration est le BALIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

En comparaison de l'exercice précédent, le ratio dette nette/BALIA excluant les coûts de restructuration de 1,8 fois au 31 mars 2008 représente une augmentation nette de 0,1 en raison d'une diminution de 0,1 découlant de l'amélioration du BALIA excluant les coûts de restructuration sur douze mois et d'une augmentation de 0,2 en raison de la dette nette plus élevée, un résultat qui demeure dans la fourchette à long terme visée de 1,5 à 2,0 fois. Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme s'est accru de 0,6 en raison d'une augmentation de 0,4 attribuable à une réduction des intérêts débiteurs et à une augmentation de 0,2 attribuable à l'augmentation des bénéfices avant impôts et des intérêts débiteurs. Le ratio de couverture des intérêts par le BALIA excluant les coûts de restructuration s'est accru de 1,6 en raison d'une augmentation de 1,1 attribuable à la hausse du BALIA excluant les coûts de restructuration et à une augmentation de 0,5 attribuable à la diminution du montant net des intérêts débiteurs. Le ratio de distribution pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 se situait à 44 % et le ratio calculé de façon à exclure les ajustements fiscaux favorables pour la même période se situait à 54 %.

4 instruments financiers

a) Risques – Aperçu

Les instruments financiers de la société et la nature des risques auxquels ils pourraient être assujettis sont présentés dans le tableau suivant.

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risques de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalué au coût ou au coût après amortissement					
Encaisse et placements temporaires	X		X	X	
Débiteurs	X		X		
Créditeurs		X	X		
Créditeurs à l'égard de la restructuration		X			
Obligations à court terme		X		X	
Dette à long terme		X	X	X	
Évalué à la juste valeur					
Placements à court terme				X	X
Placements à long terme					X
Dérivés liés aux opérations de change ¹	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions ¹	X	X			X
Dérivés liés aux swaps de devises ¹	X	X	X	X	

1. Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

b) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit découlant des swaps de devises réglés sur une base brute (se reporter à la note 4 c), la meilleure représentation de l'exposition maximale de la société au risque de crédit (excluant les incidences fiscales) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats attendus par la société.

(en millions)	Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
Encaisse et placements temporaires	49,1 \$	19,9 \$
Débiteurs	687,9	710,9
Actifs dérivés	4,2	3,8
	741,2 \$	734,6 \$

Encaisse et placements temporaires : La société a réduit considérablement son risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements temporaires en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une cote de qualité supérieure et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Débiteurs : Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par l'importante clientèle diversifiée de la société, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des comptes clients qui ne font pas l'objet d'une provision aux dates des bilans consolidés. La durée de vie moyenne des comptes clients est de 28 jours (29 jours au 31 décembre 2007); la durée de vie moyenne des comptes clients en souffrance est de 63 jours (63 jours au 31 décembre 2007). Aucun intérêt n'est imputé sur les comptes clients courants. Par la suite, l'intérêt est imputé au taux réglementaire sur les soldes impayés des services filaires et au taux du marché sur les soldes impayés des services sans fil.

(en millions)	Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses		
Courants	370,1 \$	374,9 \$
De 30 à 60 jours en souffrance	82,0	91,4
De 61 à 90 jours en souffrance	29,4	32,8
En souffrance depuis plus de 90 jours	28,2	29,3
	509,7 \$	528,4 \$
Comptes clients (note 19 b)	581,4 \$	591,2 \$
Provision pour créances douteuses	(71,7)	(62,8)
	509,7 \$	528,4 \$

La société doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des comptes clients. La provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les comptes clients dépassant un certain solde et une identification non spécifique pour le reste. Aucun compte client n'est radié directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la société.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Solde, au début	62,8 \$	54,8 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	16,4	11,6
Utilisation nette	(7,5)	(0,3)
Solde à la fin	71,7 \$	66,1 \$

Actifs dérivés (et passifs dérivés) : Les contreparties aux contrats de swap de devises de la société, aux contrats à terme d'actions réglés en espèces au titre de la rémunération à base d'actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime.

c) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, décrites plus en détail à la note 3, la société gère son risque de liquidité en maintenant des facilités bancaires bilatérales et des facilités de crédit consorcial, en maintenant un programme de papier commercial, en vendant des créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers. La société a d'importantes échéances de titres de créance au cours des années à venir. La société peut émettre un montant de 3 milliards de dollars de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base, en vigueur jusqu'en septembre 2009. La société estime que ses cotes de crédit de première qualité lui fournissent un accès raisonnable aux marchés financiers, de manière à faciliter l'émission future de titres de créance. À l'heure actuelle, la société ne croit pas qu'elle aura de la difficulté à faire face à ses obligations liées aux passifs financiers.

Les échéances contractuelles relatives aux passifs financiers non actualisés de la société au 31 mars 2008, qui comprennent les intérêts s'y rapportant (le cas échéant) se présentent comme suit :

Au 31 mars 2008 (en millions)	Non dérivés			Dérivés						Total
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Dettes à long terme (se reporter à la note 16)		Autres passifs financiers						
		Toute la dette, sauf les contrats de location-acquisition ^{1,2}	Contrats de location-acquisition	Montants des swaps de devises à être échangés ²		Montants des swaps de devises à être échangés				
				(Reçus)	Payés	Autres	(Reçus)	Payés		
2008										
Deuxième trimestre	905,7 \$	129,8 \$	2,9 \$	(78,9) \$	125,3 \$	43,1 \$	(78,6) \$	76,4 \$	1 125,7 \$	
Solde de l'exercice	126,6	176,0	2,2	(78,9)	125,3	3,3	(79,0)	77,0	352,5	
2009	94,0	350,9	3,0	(157,9)	250,6	7,0	—	—	547,6	
2010	42,3	427,1	1,7	(157,9)	250,6	0,8	—	—	564,6	
2011	0,2	2 237,7	0,7	(2 054,9)	3 075,7	—	—	—	3 259,4	
2012	0,2	1 574,7	0,4	—	—	—	—	—	1 575,3	
Par la suite	1,3	2 572,1	0,1	—	—	—	—	—	2 573,5	
Total	1 170,3 \$	7 468,3 \$	11,0 \$	(2 528,5) \$	3 827,5 \$	54,2 \$	(157,6) \$	153,4 \$	9 998,6 \$	

1. Les sorties de fonds pour le versement d'intérêt à l'égard du papier commercial et les montants prélevés sur la facilité de crédit de la société ont été calculés selon les taux en vigueur au 31 mars 2008.
2. Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les « swaps de devises » de la dette à long terme figurant à la colonne « reçus », ont été établis selon les taux de change à la date de clôture. Les montants contractuels de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « payés » des « swaps de devises » de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises (se reporter à la note 16 b).

d) Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien mais elle transige couramment en dollars américains en raison de certains produits et frais d'exploitation habituels qui sont libellés en dollars américains et des achats de stocks et des acquisitions d'immobilisations qu'elle effectue à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle la société est exposée de façon importante.

La gestion du risque de change de la société consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

La société est aussi exposée au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de sa dette à long terme libellée en dollars américains fluctueront en raison des variations des taux de change. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et les paiements de capital à l'échéance, présentés à la note 16 b).

e) Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs de ses placements temporaires, de ses placements à court terme, de ses obligations à court terme, de sa dette à long terme ou de ses dérivés liés aux swaps de devises.

Lorsque la société dispose de placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Ainsi, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs s'il y a absence de monétisation.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de créance ou des instruments de capitaux propres versant des dividendes, la société pourrait être exposée à des risques de taux d'intérêt.

Comme les obligations à court terme découlant de facilités bancaires bilatérales (note 15), qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement impayées pendant des périodes dépassant une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément est sans importance.

En ce qui a trait à la dette à long terme actuellement non réglée de la société, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur sa facilité de crédit (note 16 c), celle-ci est à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, en l'absence de remboursement anticipé ou de fluctuations de taux de change, les flux de trésorerie futurs, eux, ne fluctueront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, leurs justes valeurs ne sont pas touchées de façon importante par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais les flux de trésorerie représentant les paiements d'intérêt pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est « renouvelé ».

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court et à long terme de la société seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

Semblable à la dette à taux fixe, la juste valeur des dérivés liés aux swaps de devises fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché puisque le taux d'intérêt découlant du swap est fixe. Des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs s'il y a absence de remboursement anticipé.

f) Autre risque de prix

Placements à court terme : Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de capitaux propres, la société serait exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres.

Placements à long terme : La société est exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant des placements comptabilisés au coût. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

Dérivés liés à la rémunération à base d'actions : La société est exposée à un autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions réglée en espèces (des cours d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote qui s'apprécient augmentent la charge et la sortie de fonds potentielle). Des contrats de swap sur actions réglés en espèces ont été conclus, établissant un plafond sur le coût de la société lié à l'option de règlement en espèces net liée aux options (note 10 b) et fixant le coût de la société lié à ses unités d'actions restreintes (note 10 c).

g) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu pour le trimestre terminé le 31 mars 2008 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien et du dollar américain, les taux d'intérêt sur le marché et le cours des actions sans droit de vote de la société avaient présenté une variation des montants raisonnables possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date de clôture.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date de clôture de la période considérée. Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés à la date de clôture ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient au début de l'exercice et qui demeure inchangée jusqu'à la date de clôture. Le montant du capital à la date de clôture de la période considérée et les valeurs nominales ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société à l'autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date de clôture de la période considérée. Le nombre théorique des actions à la date de clôture de la période considérée, incluant celui des contrats de swap sur actions réglés en espèces, a été utilisée aux fins des calculs.

La charge d'impôts, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi pour la période.

	Variations raisonnables possibles ¹		
	Taux de change du dollar CA par rapport au dollar US	Taux d'intérêt sur le marché	Cours des actions sans droit de vote ²
Trimestre terminé le 31 mars 2008 (en millions de dollars)	10 %	25 points de base	25 % ³
Bénéfice net	2,6 \$	0,8 \$	1,4 \$
Autres éléments du résultat étendu	32,9 \$	17,0 \$	7,9 \$

1. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une augmentation du montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu, et une variation hypothétique défavorable se traduit par une diminution de ce montant. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu n'est pas nécessairement linéaire.

Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu sont calculées sans autre modification des hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs [par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut occasionner des taux de change plus favorables (plus grande solidité du dollar canadien)], ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la société bénéficiera de variations favorables des taux de change et des taux d'intérêt sur le marché, et selon laquelle la société transférera à ses clients les variations défavorables des taux de change et des taux d'intérêt sur le marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel la société exerce ses activités aura une incidence sur ces hypothèses.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions liées aux attributions de rémunérations à base d'actions effectuées au cours de la période considérée qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions sans droit de vote.

2. Les répercussions hypothétiques des variations du cours des actions sans droit de vote de la société se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu les éléments liés à la rémunération à base d'actions de la société qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en espèces connexes.
3. Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, la société a utilisé une variation constante d'une importance approximative. Calculée sur une base mensuelle, la volatilité des actions sans droit de vote de la société pour le trimestre terminé le 31 mars 2008 s'établit à 30,5 %.

La société est exposée à d'autres risques de prix liés à ses instruments financiers, comme il est décrit plus en détail à la note 4 f). Des variations du cours de l'action ordinaire de la société n'auraient pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net ou les autres éléments du résultat étendu de la société.

h) Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La valeur comptable des placements à court terme égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours du marché.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée en fonction des cours du marché de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des instruments financiers de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque lié aux augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération à base d'actions est fondée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en espèces connexes octroyés par les contreparties aux opérations (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société aux dates de clôture).

Les instruments financiers de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la constatation initiale ainsi que le niveau au sein de la hiérarchie de la juste valeur utilisé pour les évaluer sont présentés dans le tableau suivant :

Au 31 mars 2008 (en millions)	Valeur comptable	Évaluation de la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :		
		Cours relevés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (« Niveau 1 »)	Autres données importantes pouvant être observées (« Niveau 2 »)	Données importantes ne pouvant être observées (« Niveau 3 »)
Actif				
Placements à court terme	116,0 \$	116,0 \$	— \$	— \$
Placements à long terme ¹	4,3	4,3	—	—
Dérivés liés aux opérations de change	4,2	4,2	—	—
	124,5 \$	124,5 \$	— \$	— \$
Passif				
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions	50,3 \$	— \$	50,3 \$	— \$
Dérivés liés aux swaps de devises	1 105,6	—	1 105,6	—
	1 155,9 \$	— \$	1 155,9 \$	— \$

1. La valeur comptable des placements à long terme présentés dans ce tableau ne comprend pas les placements de 25,7 \$ dans les titres qui n'ont pas de cours du marché dans un marché actif.

Les instruments financiers non dérivés de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente suivant la constatation initiale ainsi que sa dette à long terme, qui est évaluée au coût après amortissement, sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions)	Au 31 mars 2008		Au 31 décembre 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements à court terme désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale	116,0 \$	116,0 \$	42,4 \$	42,4 \$
Placements à long terme désignés comme étant disponibles à la vente au moment de la constatation initiale ¹	4,3 \$	4,3 \$	13,8 \$	13,8 \$
Dette à long terme	5 195,2 \$	5 592,8 \$	4 588,9 \$	4 960,3 \$

1. La valeur comptable des placements à long terme présentés dans ce tableau ne comprend pas les placements de 25,7 \$ (25,1 \$ au 31 décembre 2007) dans les titres qui n'ont pas de cours du marché dans un marché actif.

Les instruments financiers dérivés de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente suivant la constatation initiale sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions)		Au 31 mars 2008			Au 31 décembre 2007		
	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Actif à court terme							
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux opérations libellées en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée							
- Produits	2008	23,1 \$	— \$	— \$	22,3 \$	0,7 \$	0,7 \$
- Achats	2008	25,2 \$	1,0 \$	1,0 \$	24,8 \$	0,7 \$	0,7 \$
Dérivés ¹ désignés comme étant détenus à des fins de couverture ² au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer							
- le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	2008	105,7 \$	3,2	3,2	44,4 \$	0,2	0,2
- le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions (note 10 c)	2008	— \$	—	—	26,6 \$	2,2	—
			4,2			3,8	
Moins : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			—			(2,2)	
			4,2 \$	4,2 \$		1,6 \$	1,6 \$
Passif à court terme							
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée							
	2008	— \$	— \$	— \$	30,2 \$	0,5 \$	0,5 \$
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de							
- transaction (note 10 b)	2012	214,1 \$	42,5	43,1	220,4 \$	26,1	26,9
- couverture (note 10 c)	2008	26,6 \$	0,9	3,3	— \$	—	—
			43,4			26,6	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de							
- transaction (note 10 b)			0,6			0,8	
- couverture (note 10 c)			2,4			—	
			46,4 \$	46,4 \$		27,4 \$	27,4 \$
Autres passifs à long terme							
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ^{1,2} (note 10 c)							
	2010	54,3 \$	6,9 \$	7,9 \$	22,6 \$	3,6 \$	4,4 \$
Dérivés ¹ classés comme étant détenus à des fins de couverture ² et utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (note 16 b)							
	2011	2 950,5 \$	1 105,6	1 136,5	2 950,5 \$	1 179,5	1 187,7
			1 112,5			1 183,1	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			1,0			0,8	
Ajouter : intérêts à payer à l'égard des dérivés classés comme étant détenus à des fins de couverture et utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains							
			30,9			8,2	
			1 144,4 \$	1 144,4 \$		1 192,1 \$	1 192,1 \$

1. Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

2. La comptabilité de couverture est appliquée aux dérivés qui sont désignés comme étant détenus à des fins de couverture.

5 information sectorielle

Les secteurs isolables de la société sont les services filaires et les services sans fil. Le secteur des services filaires comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services sans fil. Le secteur des services sans fil comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet sans fil. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties. L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au chef de la direction (le principal responsable de l'exploitation de la société).

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	Services filaires		Services sans fil		Éliminations		Chiffres consolidés		
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	
Produits d'exploitation									
Produits externes	1 250,6 \$	1 205,6 \$	1 100,0 \$	1 000,0 \$	— \$	— \$	2 350,6 \$	2 205,6 \$	
Produits intersectoriels	30,8	25,1	7,0	6,3	(37,8)	(31,4)	—	—	
	1 281,4	1 230,7	1 107,0	1 006,3	(37,8)	(31,4)	2 350,6	2 205,6	
Charges d'exploitation									
Charges d'exploitation	828,0	905,4	604,2	562,6	(37,8)	(31,4)	1 394,4	1 436,6	
Coûts de restructuration	6,5	4,4	0,2	0,3	—	—	6,7	4,7	
	834,5	909,8	604,4	562,9	(37,8)	(31,4)	1 401,1	1 441,3	
BAIIA ¹	446,9 \$	320,9 \$	502,6 \$	443,4 \$	— \$	— \$	949,5 \$	764,3 \$	
Dépenses en immobilisations totales	255,2 \$	270,7 \$	64,5 \$	111,2 \$	— \$	— \$	319,7 \$	381,9 \$	
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations totales	191,7 \$	50,2 \$	438,1 \$	332,2 \$	— \$	— \$	629,8 \$	382,4 \$	
Charges d'exploitation (données ajustées)²									
Charges d'exploitation (données ajustées) ²	827,4	752,3	604,6	542,2	(37,8)	(31,4)	1 394,2	1 263,1	
Coûts de restructuration	6,5	4,4	0,2	0,3	—	—	6,7	4,7	
	833,9	756,7	604,8	542,5	(37,8)	(31,4)	1 400,9	1 267,8	
BAIIA (données ajustées) ²	447,5 \$	474,0 \$	502,2 \$	463,8 \$	— \$	— \$	949,7 \$	937,8 \$	
Dépenses en immobilisations totales	255,2 \$	270,7 \$	64,5 \$	111,2 \$	— \$	— \$	319,7 \$	381,9 \$	
BAIIA (données ajustées), moins les dépenses en immobilisations totales	192,3 \$	203,3 \$	437,7 \$	352,6 \$	— \$	— \$	630,0 \$	555,9 \$	
							BAIIA (données ajustées)	949,7 \$	937,8 \$
							Charge supplémentaire ²	0,2	173,5
							BAIIA	949,5	764,3
							Amortissement des immobilisations corporelles	345,7	317,7
							Amortissement des actifs incorporels	76,4	49,6
							Bénéfice d'exploitation	527,4	397,0
							Autres charges, montant net	16,8	3,8
							Coûts de financement	109,4	117,6
							Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	401,2	275,6
							Impôts sur les bénéfices	109,4	79,3
							Part des actionnaires sans contrôle	0,8	1,5
							Bénéfice net	291,0 \$	194,8 \$

- Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon la définition de la société, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration. La société a publié des indications au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.
- La presque totalité des attributions d'options sur actions de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 et qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2007 ont été modifiées par l'ajout d'une option de règlement en espèces net (se reporter à la note 10 b); cette modification a donné lieu à une charge supplémentaire de 0,2 \$ (173,5 \$ en 2007) au titre de l'exploitation et elle ne s'est pas traduite par une sortie de fonds immédiate. En ce qui a trait aux résultats de 2008 et de 2007 fournis au principal responsable de l'exploitation de la société, les charges d'exploitation et le BAIIA sont présentés avec et sans l'incidence de cette modification.

6 coûts de restructuration

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Coûts de restructuration		
Effectif		
Départs volontaires	2,6 \$	0,5 \$
Départs non volontaires	4,0	4,0
Autres	0,1	0,2
	6,7	4,7
Décaissements		
Effectif		
Départs volontaires	2,9	9,2
Départs non volontaires et autres	6,5	12,1
Autres	0,5	0,4
	9,9	21,7
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	(3,2)	(17,0)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration		
Solde, au début	34,9	53,1
Solde, à la fin	31,7 \$	36,1 \$

En 2008, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, notamment une consolidation opérationnelle, une rationalisation et une intégration, dans le cadre de son programme d'efficacité concurrentielle. Ces initiatives visaient à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société. Le montant estimatif des coûts de restructuration de la société en 2008 est d'environ 50 millions de dollars.

7 coûts de financement

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Intérêts sur la dette à long terme	112,1 \$	119,2 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	(0,3)	0,1
Change ¹	0,3	1,9
	112,1	121,2
Intérêts capitalisés pendant la construction	(1,3)	—
	110,8	121,2
Intérêts créditeurs		
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(0,2)	(0,2)
Autres intérêts créditeurs	(1,2)	(3,4)
	(1,4)	(3,6)
	109,4 \$	117,6 \$

1. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, ces montants comprennent des pertes de 0,1 \$ (néant en 2007), ayant trait à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie.

8 impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Impôts exigibles	111,7 \$	1,1 \$
Impôts futurs	(2,3)	78,2
	109,4 \$	79,3 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions de dollars)	2008		2007	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	124,0 \$	30,9 %	92,3 \$	33,5 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(18,2)		(3,7)	
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	1,4		(7,7)	
Autres	2,2		(1,6)	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu	109,4 \$	27,3 %	79,3 \$	28,8 %

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2008, la société a inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de 0,4 million de dollars (9,5 millions de dollars en 2007), dont une tranche de 0,1 million de dollars (8,1 millions de dollars en 2007) a été comptabilisée en réduction du capital et le reste, en réduction des charges d'exploitation.

9 montants par action

Le résultat net de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des attributions d'options sur actions.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action. Le bénéfice net est équivalent au bénéfice dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote pour toutes les périodes présentées.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	323,7	337,1
Effet des titres dilutifs		
Exercice des attributions d'options sur actions	0,9	3,4
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	324,6	340,5

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines attributions d'options sur actions en cours visant 6,3 millions d'options (1,2 million en 2007) parce que le prix d'exercice de ces attributions d'options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote durant les périodes visées.

10 rémunération à base d'actions

a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les « charges d'exploitation » figurant dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu ainsi que dans les états consolidés des flux de trésorerie comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2008			2007		
	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie
Attributions d'options sur actions ¹	4,6 \$	(4,2) \$	0,4 \$	177,3 \$	(43,0) \$	134,3 \$
Unités d'actions restreintes	7,7	(1,8)	5,9	6,3	(2,0)	4,3
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	11,2	(11,2)	—	10,6	(10,6)	—
	23,5 \$	(17,2) \$	6,3 \$	194,2 \$	(55,6) \$	138,6 \$

1. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, la charge découlant des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des incidences de la couverture, s'est établie à 0,2 \$ (173,7 \$ en 2007).

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, les sorties de fonds liées à l'exploitation connexes relativement aux attributions d'options sur actions comprennent les sorties de fonds découlant des contrats de swap sur actions réglés en espèces de 1,8 million de dollars (entrées de fonds de 0,6 million de dollars en 2007). Pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, l'économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions s'est établie à 5,9 millions de dollars (71,5 millions de dollars en 2007); comme il est indiqué à la note 8, les montants à l'égard de la rémunération à base d'actions n'étant pas tous déductibles aux fins d'imposition.

b) Attributions d'options sur actions

La société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions à ses employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions octroyées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Périodes terminées les 31 mars	Trimestre	
	2008	2007
Juste valeur de l'attribution d'options sur actions (par option sur actions)	7,14 \$	12,39 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,6 %	4,1 %
Durée de vie prévue ¹ (en années)	4,5	4,5
Volatilité prévue	24,3 %	26,5 %
Taux de rendement	4,1 %	2,7 %

1. La durée contractuelle maximale des attributions d'options sur actions octroyées en 2008 et en 2007 était de sept ans.

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité prévue tient compte de la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Certaines attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Comme il est décrit plus en détail à la note 17 e), il revient à la société de choisir si l'exercice d'une option sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net. Ainsi, pour s'harmoniser avec le traitement comptable qui convient aux options sur actions connexes, la société a choisi la méthode de comptabilité à la juste valeur des instruments de capitaux propres pour l'option de règlement en capitaux propres net.

La presque totalité des attributions d'options sur actions de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 ont une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options dispose du choix d'exercer l'option de règlement en espèces net. Les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. Pour les attributions d'options sur actions en cours qui ont été modifiées et octroyées après 2001, la charge minimale constatée à leur égard correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution.

La société a conclu un contrat de swap sur actions réglé en espèces qui établit un plafond des coûts pour la société liés aux attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées. Le tableau suivant présente les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées et la composition de leur juste valeur à la date d'exercice plafonnée.

Au 31 mars 2008 (en dollars par attribution d'options sur actions en cours qui est touchée)

	Attributions d'options sur actions qui sont touchées octroyées pour des				
	actions ordinaires		actions sans droit de vote		Total
	avant 2002		après 2001		
Prix d'exercice moyen pondéré	35,45 \$	30,41 \$	21,70 \$	26,90 \$	
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	—	—	6,69	3,19	
	35,45	30,41	28,39	30,09	
Charge supplémentaire moyenne pondérée au titre de l'attribution sous forme de rémunération à base d'actions découlant de l'option de règlement en espèces net	18,81	24,74	26,76	24,95	
Juste valeur à la date d'exercice plafonnée par un contrat de swap sur actions réglé en espèces	54,26 \$	55,15 \$	55,15 \$	55,04 \$	
Attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours	460 655	1 429 449	1 724 365	3 614 469	

c) Unités d'actions restreintes

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et donne droit aux mêmes dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des unités d'actions restreintes est de 33 mois. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date. Le passif connexe est normalement réglé en espèces.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Période terminée le 31 mars 2008

	Trimestre		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début			
Droits non acquis	1 398 091	—	49,19 \$
Droits acquis	—	31 136	48,74
Émises			
Répartition initiale	913 555	—	43,98
Au lieu de dividendes	22 846	—	44,59
Droits acquis	(17 111)	17 111	49,33
Réglées en espèces	—	(39 873)	49,10
Frappées d'extinction ou annulées	(21 267)	—	49,75
En cours, à la fin			
Droits non acquis	2 296 114	—	47,09
Droits acquis	—	8 374	48,21 \$

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglés en espèces, qui établissent le coût pour la société; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes en cours de la société au 31 mars 2008 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant.

	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis
Acquisition des droits au cours des exercices se terminant les 31 décembre :				
2008	160 000	50,91 \$		
	440 000	50,02 \$		
	600 000		253 035	853 035
2009	400 000	64,26 \$		
	120 000	47,11 \$		
	520 000		179 368	699 368
2010	600 000	49,22 \$	143 711	743 711
	1 720 000		576 114	2 296 114

d) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. La société verse une cotisation de 45 % pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé, et verse une cotisation de 40 % pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. Il n'y a aucune modalité d'acquisition des droits et la société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Cotisations salariales	26,6 \$	25,2 \$
Cotisations patronales	11,2	10,6
	37,8 \$	35,8 \$

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Pour les trimestres terminés les 31 mars 2008 et 2007, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels.

11 avantages sociaux futurs**a) Régimes à prestations déterminées – coûts (recouvrements)**

Les coûts (recouvrements) nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2008			2007		
	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹	Coûts constatés au cours de l'exercice
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	21,1 \$	— \$	21,1 \$	24,9 \$	— \$	24,9 \$
Intérêts débiteurs	86,3	—	86,3	81,5	—	81,5
Rendement de l'actif des régimes	121,6	(244,5)	(122,9)	(108,7)	(13,6)	(122,3)
Coût des services passés	—	0,9	0,9	—	0,2	0,2
Perte actuarielle (gain actuariel)	0,8	—	0,8	2,7	—	2,7
Amortissement de l'actif transitoire	—	(11,4)	(11,4)	—	(11,0)	(11,0)
	229,8 \$	(255,0) \$	(25,2) \$	0,4 \$	(24,4) \$	(24,0) \$

1. Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2008			2007		
	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹	Coûts constatés au cours de l'exercice
Autres régimes						
Intérêts débiteurs	0,4 \$	— \$	0,4 \$	0,6 \$	— \$	0,6 \$
Rendement de l'actif des régimes	(0,3)	—	(0,3)	(0,3)	—	(0,3)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(0,7)	—	(0,7)	(0,7)	—	(0,7)
Amortissement de l'obligation transitoire	—	0,2	0,2	—	0,2	0,2
	(0,6) \$	0,2 \$	(0,4) \$	(0,4) \$	0,2 \$	(0,2) \$

1. Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

b) Cotisations patronales

Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2008 aux régimes à prestations déterminées de la société s'établissent à environ 98 millions de dollars (les meilleures estimations au 31 décembre 2007 s'établissaient à 93 millions de dollars).

c) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	8,9 \$	8,8 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	10,1	7,9
	19,0 \$	16,7 \$

12 débiteurs

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, qui a été modifiée le 30 septembre 2002, le 1^{er} mars 2006, le 30 novembre 2006 et le 31 mars 2008, aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. L'échéance initiale de cette convention de titrisation « à rechargement » était le 18 juillet 2007; le 30 novembre 2006, la modification a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 18 juillet 2008; la modification du 31 mars 2008 a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 17 juillet 2009. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée; au 31 mars 2008, la cote attribuée était A (faible).

(en millions)	Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
Total du portefeuille géré	1 197,3 \$	1 221,7 \$
Créances titrisées	(567,1)	(570,4)
Droits conservés dans les créances vendues	57,7	59,6
Créances détenues	687,9 \$	710,9 \$

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, la société a constaté des pertes globales de 5,9 millions de dollars (3,2 millions de dollars en 2007) sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Produit cumulé de la titrisation, au début	500,0 \$	500,0 \$
Paiements de réduction de la titrisation	—	(350,0)
Produit cumulé de la titrisation, à la fin	500,0 \$	150,0 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	1 279,9 \$	1 102,2 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	145,8 \$	129,6 \$

13 immobilisations

a) Immobilisations, montant net

(en millions)	Au 31 mars 2008			Au 31 décembre 2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles et autres						
Actifs de télécommunications	19 185,3 \$	13 985,8 \$	5 199,5 \$	19 082,2 \$	13 730,2 \$	5 352,0 \$
Biens situés aux établissements des clients	788,0	634,5	153,5	765,8	614,4	151,4
Bâtiments et améliorations locatives	2 012,4	1 142,7	869,7	1 992,7	1 112,8	879,9
Mobilier et matériel de bureau	1 154,3	909,4	244,9	1 146,8	894,2	252,6
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	24,1	13,9	10,2	18,4	12,7	5,7
Autres	345,4	269,0	76,4	344,9	267,3	77,6
Terrains	48,2	—	48,2	48,2	—	48,2
Actifs en construction	459,0	—	459,0	375,5	—	375,5
Matériaux et fournitures	32,8	—	32,8	34,4	—	34,4
	24 049,5	16 955,3	7 094,2	23 808,9	16 631,6	7 177,3
Actifs incorporels amortissables						
Abonnés	246,7	42,5	204,2	250,1	44,3	205,8
Contrats avec les clients et relations clients connexes	138,3	2,9	135,4	—	—	—
Logiciels	1 892,3	1 191,9	700,4	1 761,4	1 242,7	518,7
Servitudes et autres	125,3	72,5	52,8	140,6	70,4	70,2
Actifs en construction	211,3	—	211,3	183,5	—	183,5
	2 613,9	1 309,8	1 304,1	2 335,6	1 357,4	978,2
Actifs incorporels à durée indéfinie						
Licences d'utilisation de spectre ¹	3 985,0	1 018,5	2 966,5	3 985,0	1 018,5	2 966,5
	30 648,4 \$	19 283,6 \$	11 364,8 \$	30 129,5 \$	19 007,5 \$	11 122,0 \$

1. L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002.

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations et les acquisitions. Les ajouts d'actifs incorporels amortissables comprennent les montants reclassés des actifs en construction.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Ajouts d'actifs incorporels		
– Amortissables		
– Compris dans les dépenses en immobilisations	45,2 \$	342,1 \$
– Compris dans les acquisitions (se reporter à la note 14)	326,2	—
	371,4	342,1
– À durée de vie indéfinie	—	0,1
	371,4 \$	342,2 \$

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	86,5 \$	79,5 \$

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 mars 2008, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2008 (reste de l'exercice)	223,8 \$
2009	249,5
2010	158,3
2011	102,3
2012	69,3

14 écart d'acquisition

Période terminée les 31 mars 2008 (en millions)	Trimestre
Solde, au début	3 168,0 \$
Écart d'acquisition résultant des acquisitions de la période en cours	374,0
Écart de change lié à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes	(0,8)
Solde, à la fin	3 541,2 \$

Emergis Inc. Le 29 novembre 2007, la société a annoncé qu'elle avait convenu de soumettre une offre en vue d'acquiescer toutes les actions en circulation d'*Emergis Inc.*, à un prix de 8,25 \$ l'action ordinaire, dans le cadre d'une offre publique d'achat (au total, un prix d'achat initial estimé à environ 763 millions de dollars après dilution complète). *Emergis Inc.* est un fournisseur de services d'impartition des processus d'affaires, dont le siège social est situé au Canada, qui concentre ses activités dans les secteurs des soins de santé et des services financiers, soit deux des quatre secteurs clés où l'équipe de Solutions d'affaires de la société a mis ses énergies à développer une expertise (les deux autres secteurs étant celui de l'énergie et du secteur public). La société est d'avis que ses capacités nationales de vente et de marketing favoriseront la croissance des solutions d'*Emergis Inc.*, en particulier en raison de la nature complémentaire des activités et des clientèles des deux parties.

Au 31 décembre 2007, la société avait acheté sur le marché 1 017 000 actions ordinaires d'*Emergis Inc.*, pour un montant de 8,3 millions de dollars, comme il a été annoncé dans les communiqués de la société. Le 17 janvier 2008, la société a prélevé des acceptations bancaires de 500 millions de dollars de ses facilités de crédit, a émis du papier commercial supplémentaire et, en utilisant les fonds en caisse, a envoyé un montant de 743,4 millions de dollars au dépositaire aux fins du paiement pour :

- les 84 876 494 actions ordinaires d'*Emergis Inc.* (représentant environ 94 % des actions ordinaires d'*Emergis Inc.* en circulation après dilution complète) qui ont été valablement déposées en rapport avec l'offre de la société;
- le reste des actions ordinaires en circulation d'*Emergis Inc.* que la société a achetées le 18 janvier 2008, en utilisant les dispositions portant sur les acquisitions forcées de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Le niveau des actifs corporels nets et des actifs incorporels nets par rapport à la capacité de la société acquise à générer des bénéfices a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. Les résultats d'exploitation d'*Emergis Inc.* sont inclus dans le secteur des services filaires de la société à compter du 17 janvier 2008. Les montants imputés à l'écart d'acquisition ne devraient pas être déductibles aux fins de l'impôt. Les actifs incorporels acquis ne devraient pas avoir de valeur résiduelle importante.

Au 16 janvier 2008 (en millions)	Montant du prix d'achat initial ¹ imputé	Ajustement	Montant du prix d'achat imputé
Actif			
Actif à court terme	112,6 \$	1,3 \$	113,9 \$
Immobilisations			
Immobilisations corporelles et autres	18,9	(1,2)	17,7
Actifs incorporels amortissables ²			
Contrats avec les clients et relations clients connexes	134,8	3,5	138,3
Logiciels	186,1	—	186,1
Autres	2,4	(0,6)	1,8
	323,3	2,9	326,2
	342,2	1,7	343,9
Autres actifs	5,0	0,6	5,6
Écart d'acquisition	365,8	8,0	373,8
	825,6 \$	11,6 \$	837,2 \$
Passif			
Passif à court terme	51,4 \$	3,9 \$	55,3 \$
Dette à long terme	2,8	(0,5)	2,3
Autres passifs à long terme	1,1	2,8	3,9
Impôts futurs	25,0	5,1	30,1
	80,3	11,3	91,6
Prix d'achat			
Achat d'actions sur le marché avant la clôture	8,3	—	8,3
Montant remis au dépositaire (déduction faite des montants pour l'achat d'actions sur le marché avant la clôture)	735,1	—	735,1
	743,4	—	743,4
Coûts directs du regroupement d'entreprises	1,9	0,3	2,2
	745,3	0,3	745,6
	825,6 \$	11,6 \$	837,2 \$

1. La répartition du prix d'achat n'avait toujours pas été conclue à la date de publication des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2007, lorsque ces montants ont été présentés pour la première fois. Comme il est d'usage lors d'une opération d'acquisition de société, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, la société n'avait pas un accès intégral aux documents comptables d'*Emergis Inc.* Après avoir eu le temps suffisant pour revoir adéquatement les documents comptables d'*Emergis Inc.*, la société a conclu sa répartition du prix d'achat.
2. Les contrats avec les clients et les relations clients connexes ainsi que les logiciels sont amortis sur des périodes d'amortissement de dix ans et de cinq ans, respectivement.

Autres : L'autre ajout à l'écart d'acquisition au cours du trimestre terminé le 31 mars 2008, qui ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt, résulte de l'acquisition au comptant, le 29 janvier 2008, de Fastvibe Corporation. Le niveau des immobilisations corporelles nettes et des actifs incorporels nets par rapport à la capacité de la société acquise à générer des bénéfices a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. Les résultats d'exploitation de Fastvibe Corporation sont inclus dans le secteur des services filaires de la société à compter du 29 janvier 2008.

Renseignements supplémentaires pro forma : Les renseignements supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début des périodes présentées.

Trimestres terminés les 31 mars (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2008		2007	
	Présenté	Pro forma	Présenté	Pro forma
Produits d'exploitation	2 350,6 \$	2 357,9 \$	2 205,6 \$	2 251,9 \$
Bénéfice net	291,0 \$	285,1 \$	194,8 \$	183,3 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
- De base	0,90 \$	0,88 \$	0,58 \$	0,54 \$
- Dilué	0,90 \$	0,88 \$	0,57 \$	0,54 \$

Les renseignements supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les renseignements supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats financiers consolidés futurs de la société ou des résultats qui auraient été réalisés si l'acquisition d'entreprise avait été effectuée au début des périodes présentées. Les renseignements supplémentaires pro forma comprennent les actifs incorporels amortissables, le financement et les autres charges supplémentaires découlant de l'acquisition, déduction faite des incidences fiscales connexes.

15 obligations à court terme

Le 3 mars 2008, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours avec un consortium d'institutions financières, venant à échéance le 2 mars 2009. La facilité de crédit est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel ou au taux d'acceptation bancaire (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, garanties et clauses restrictives habituelles qui sont essentiellement les mêmes que celles de la facilité de crédit à long terme de TELUS Corporation (se reporter à la note 16 c).

(en millions)	Au 31 mars 2008			Au 31 décembre 2007
	Facilités bancaires bilatérales	Facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours	Total	Facilités bancaires bilatérales
Montant net disponible	72,0 \$	700,0 \$	772,0 \$	74,1 \$
Montant utilisé sous forme de découvert	—	—	—	—
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	65,4	—	65,4	2,9
Montant brut disponible	137,4 \$	700,0 \$	837,4 \$	77,0 \$

16 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions de dollars)

Série	Taux d'intérêt	Échéance	Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
Billets de TELUS Corporation				
US ²	8,00 % ¹	Juin 2011	1 960,9 \$	1 892,1 \$
CB	5,00 % ¹	Juin 2013	298,2	298,2
CC	4,50 % ¹	Mars 2012	298,9	298,8
CD	4,95 % ¹	Mars 2017	687,3	687,0
			3 245,3	3 176,1
Papier commercial de TELUS Corporation	3,84 %	Jusqu'en juin 2008	797,3	584,9
Facilité de crédit de TELUS Corporation	4,28 %	Mai 2012	320,4	—
Débentures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % ¹	Mai 2010	49,8	49,8
2	11,90 % ¹	Novembre 2015	124,1	124,1
3	10,65 % ¹	Juin 2021	173,3	173,3
5	9,65 % ¹	Avril 2022	244,6	244,5
B	8,80 % ¹	Septembre 2025	197,4	197,4
			789,2	789,1
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % ¹	Juillet 2010	29,9	29,9
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 13,0 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013				
			10,1	6,1
Autres				
			3,0	2,8
Dette à long terme			5 195,2	4 588,9
Moins : tranche à court terme			7,8	5,4
Tranche à long terme de la dette à long terme			5 187,4 \$	4 583,5 \$

1. Les intérêts sont payables semestriellement.

2. La valeur nominale des billets s'établit à 1 925,0 millions de dollars US (1 925,0 millions de dollars US au 31 décembre 2007).

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées de la société qui ont égalité de rang de paiement avec toute obligation non garantie et non subordonnée existante ou future de la société et ont priorité de paiement sur toute dette subordonnée existante ou future de la société, mais sont réellement subordonnés à toute obligation existante ou future des filiales de la société, ou garantie par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent la capacité de TELUS et de certaines de ses filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des opérations de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Série	Émis en	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart de la valeur actuelle de rachat (points de base) ¹
			Émis initialement	En circulation	
Billets à 8,00 % (en dollars américains) échéant en 2011	Mai 2001	994,78 \$ US	2,0 G\$ US	1,9 G\$ US	30
Billets à 5,00 % de série CB	Mai 2006	998,80 \$	300 M\$	300 M\$	16
Billets à 4,50 % de série CC	Mars 2007	999,91 \$	300 M\$	300 M\$	15
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	999,53 \$	700 M\$	700 M\$	24
Billets à 5,95 % de série CE	Avril 2008 ²	998,97 \$	500 M\$	500 M\$	66

1. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de rachat est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux révisé des bons du Trésor (relativement aux billets libellés en dollars américains) ou du rendement des obligations du Canada (relativement aux billets libellés en dollars canadiens), majoré de l'écart de la valeur actuelle de rachat, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

2. Émis à la date de clôture et avant la date de présentation de ces états financiers consolidés intermédiaires. Les billets de série CE viennent à échéance en avril 2015 et la société doit faire une offre de rachat des billets de série CE à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle.

Contrat de swaps de devises échéant en 2011 : À l'égard des billets en dollars américains échéant en 2011, d'un montant total de 1,9 milliard de dollars US (un montant total de 1,9 milliard de dollars US au 31 décembre 2007), la société a conclu un contrat de swaps de devises, qui convertit de fait les remboursements de capital et les obligations en matière d'intérêts en obligations en dollars canadiens assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 8,493 % et d'un taux de change fixe économique effectif de 1,5327 \$.

Les contreparties des contrats de swap sont des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoit pas de non-exécution. TELUS n'a pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité.

La société convertit en dollars canadiens les éléments tels que les billets en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les contrats de swap au 31 mars 2008 comprenaient un passif dérivé net de 1 105,6 millions de dollars, comme il est présenté à la note 4 h, (1 179,5 millions de dollars au 31 décembre 2007). La valeur de l'actif net des contrats de swap augmente (diminue) à mesure que le taux de change à la date du bilan augmente (diminue) le montant correspondant en dollars canadiens des billets en dollars américains.

c) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Le 2 mars 2007, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars avec un consortium d'institutions financières. La nouvelle facilité de crédit bancaire se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 2,0 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 1^{er} mai 2012, devant servir aux fins générales de la société, notamment à appuyer le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, la société ne peut laisser son ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
Facilité de crédit renouvelable venant à échéance le 1 ^{er} mai 2012		
Montant net disponible	605,0 \$	1 309,1 \$
Montant utilisé ¹	320,9	—
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	274,1	103,7
Garantie du papier commercial	800,0	587,2
Montant brut disponible	2 000,0 \$	2 000,0 \$

1. Les montants utilisés au 31 mars 2008 comprennent des acceptations bancaires de 250,0 \$ (néant au 31 décembre 2007).

d) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, y compris les montants de couverture connexes et calculés en fonction de ces sommes impayées au 31 mars 2008, pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant :

Dette libellée en :	Dollars canadiens		Dollars américains				
	Autres	Contrats de location-acquisition	Dette ¹	Reçu ¹	Payé	Total	Total
Exercices se terminant le 31 décembre (en millions)							
2008 (reste de l'exercice)	1,5 \$	4,7 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	6,2 \$
2009	0,8	2,8	—	—	—	—	3,6
2010	80,0	1,6	—	—	—	—	81,6
2011	—	0,6	1 976,0	(1 976,0)	2 950,4	2 950,4	2 951,0
2012	1 420,9	0,3	—	—	—	—	1 421,2
Par la suite	1 749,0	0,1	—	—	—	—	1 749,1
Sorties de fonds futures à l'égard des remboursements de capital de la dette	3 252,2	10,1				2 950,4	6 212,7
Sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²	1 687,6	0,9				877,1	2 565,6
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 c)	4 939,8 \$	11,0 \$				3 827,5 \$	8 778,3 \$

1. Les flux de trésorerie liés au montant de capital tiennent compte des taux de change au 31 mars 2008, le cas échéant.
2. Les sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur la facilité de crédit de la société ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 mars 2008.

17 capitaux propres

a) Éléments des capitaux propres

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
Actions privilégiées		
Autorisées	Nombre	
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000 000	
Actions privilégiées de second rang	1 000 000 000	
Actions ordinaires		
Capital-actions		
Actions		
Autorisées	Nombre	
Actions ordinaires	1 000 000 000	
Actions sans droit de vote	1 000 000 000	
Émises		
Actions ordinaires b)	2 215,7 \$	2 227,7 \$
Actions sans droit de vote b)	3 150,5	3 192,0
	5 366,2	5 419,7
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu		
Bénéfices non répartis	1 534,8	1 457,5
Cumul des autres éléments du résultat étendu c)	(102,7)	(103,5)
Total	1 432,1	1 354,0
Surplus d'apport d)	156,4	152,5
Total des capitaux propres	6 954,7 \$	6 926,2 \$

b) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Période terminée le 31 mars 2008 (en millions de dollars)	Trimestre	
	Nombre d'actions	Capital-actions
Actions ordinaires		
Au début	175 766 114	2 227,7 \$
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités f)	(950 000)	(12,0)
À la fin	174 816 114	2 215,7 \$
Actions sans droit de vote		
Au début	148 581 171	3 192,0 \$
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions e)	6 309	0,2
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions e)	11 437	0,6
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités f)	(1 968 900)	(42,3)
À la fin	146 630 017	3 150,5 \$

Tous les montants portés au crédit du compte de capital des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions présentés dans le tableau précédent représentent les espèces reçues lors de l'exercice. Les montants portés au crédit du compte de capital des actions sans droit de vote comportent les éléments suivants :

Période terminée le 31 mars 2008 (en millions)	Trimestre
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions	
Espèces reçues à l'exercice d'options sur actions	0,1 \$
Charge relative à l'attribution d'options sur actions reclassée du surplus d'apport à l'exercice d'options sur actions e)	0,1
	0,2 \$

c) Cumul des autres éléments du résultat étendu

	2008					2007				
	Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu		Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début ¹	À la fin
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie										
Gains (pertes) sur dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie										
- se produisant dans la période considérée	73,4	\$ 12,7	\$ 60,7			(4,8)	\$ (1,1)	\$ (3,7)		
- se produisant au cours des périodes antérieures et transférés au bénéfice net de la période considérée	(67,3)	(10,1)	(57,2)			47,1	15,5	31,6		
Écart de conversion cumulé	6,1	2,6	3,5	(95,9)	\$ (92,4)	\$ 42,3	14,4	27,9	(177,9)	\$ (150,0)
	(1,6)	—	(1,6)	(8,7)	(10,3)	2,4	—	2,4	(1,5)	0,9
Variation de la juste valeur non réalisée d'actifs financiers disponibles à la vente	(1,1)	—	(1,1)	1,1	—	—	—	—	1,7	1,7
	3,4	\$ 2,6	\$ 0,8	(103,5)	\$ (102,7)	\$ 44,7	\$ 14,4	\$ 30,3	(177,7)	\$ (147,4)

1. Les montants pour le début de la période représentent les montants transitoires découlant de l'adoption d'une nouvelle norme comptable et proviennent principalement des swaps de devises (note 16 b) et sont présentés déduction faite des impôts sur les bénéfices de 81,7 \$.

Le montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des contrats de swaps de devises échéant en 2011, qui sont des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, et qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, serait reclassé au bénéfice net si les contrats (se reporter à la note 16 b) faisaient l'objet d'une résiliation anticipée; le montant d'un tel reclassement serait tributaire des justes valeurs et des montants des contrats résiliés. Au 31 mars 2008, l'estimation par la société du montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, autres que ceux ayant trait aux contrats de swaps de devises échéant en 2011, qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui devraient faire l'objet d'un reclassement au bénéfice net au cours des douze prochains mois est de (3,4) millions de dollars.

d) Surplus d'apport

Période terminée le 31 mars 2008	Trimestre
Solde au début	152,5 \$
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	
– constatée au cours de la période ¹	4,4
– reclassée dans le compte de capital des actions sans droit de vote	
– à l'exercice d'options sur actions	(0,1)
– lors du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	(0,6)
– reclassée du passif à court terme puisque les attributions exercées et admissibles aux fins du règlement en espèces net ont été réglées autrement que par l'utilisation de l'option de règlement en espèces net	0,2
Solde à la fin	156,4 \$

1. Ce montant représente la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres; la différence entre ce montant et le montant présenté à la note 10 a) est la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de passif.

e) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les dirigeants et autres employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution; avant 2001, des options étaient aussi attribuées de la même façon relativement à des actions ordinaires. Avant 2002, des options visant l'achat d'actions sans droit de vote et d'actions ordinaires à un prix correspondant à la juste valeur de marché au moment de l'attribution étaient octroyées aux administrateurs. Les attributions d'options actuellement octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les attributions d'options sur actions étaient octroyées et étaient assorties de périodes d'exercice ne dépassant pas dix ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société.

Période terminée le 31 mars 2008

Trimestre

	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	8 284 634	37,17 \$
Attribuées	2 858 347	43,94
Exercées ¹	(196 512)	27,77
Frappées d'extinction	(69 157)	44,12
Échues	(32 000)	46,75
En cours, à la fin	10 845 312	39,05 \$

1. La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre terminé le 31 mars 2008 se chiffrait à 3,0 millions de dollars.

En 2006, une option de règlement en capitaux propres net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, qui ont été effectués après 2001. Cet événement n'a pas donné lieu à une augmentation de la valeur pour le titulaire d'options et, par conséquent, la comptabilisation des modifications n'a pas été exigée à cet égard. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net. Il revient plutôt à la société de décider si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net. En 2007, une option de règlement en espèces net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, comme il est décrit plus en détail à la note 10 b). Le titulaire d'options a le choix d'exercer l'option de règlement en espèces net.

Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre d'options sur actions exercées et du nombre connexe d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises.

Période terminée le 31 mars 2008

Trimestre

	Trimestre		
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total
Actions émises en vertu de l'exercice d'options sur actions	—	6 309	6 309
Incidence du choix du titulaire d'options de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en espèces net	11 518	124 760	136 278
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	s.o. ¹	11 437	11 437
Incidence du choix de la société de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net	s.o. ¹	42 488	42 488
Options sur actions exercées	11 518	184 994	196 512

1. Les attributions d'options sur actions pour les actions ordinaires ne comportent pas d'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 31 mars 2008 selon leur prix d'exercice et leur durée :

Options en cours ¹										Options pouvant être exercées				
Fourchette de prix des options										Total				
										Nombre d'actions	Prix moyen pondéré			
Prix le plus bas	5,95	\$	10,56	\$	16,15	\$	24,72	\$	37,40	\$	56,34	\$	5,95	\$
Prix le plus haut	8,43	\$	14,93	\$	24,09	\$	35,90	\$	55,96	\$	64,64	\$	64,64	\$
Exercice d'expiration et nombre d'actions														
2008	3 272	—	—	—	21 053	—	500	—	—	—	24 825	24 825	27,70	\$
2009	—	2 944	317 130	128 538	—	24 000	—	—	—	—	472 612	472 612	21,61	\$
2010	—	75 537	544 200	51 180	258 367	—	—	—	—	—	929 284	929 284	27,41	\$
2011	—	—	573 491	1 403 241	—	—	—	—	—	—	1 976 732	1 976 732	28,82	\$
2012	3 316	6 500	201 200	851 267	736 950	—	—	—	—	—	1 799 233	1 062 283	32,12	\$
2013	—	—	—	—	1 476 158	11 851	—	—	—	—	1 488 009	—	—	\$
2014	—	—	—	—	76 185	1 222 415	—	—	—	—	1 298 600	—	—	\$
2015	—	—	—	—	2 856 017	—	—	—	—	—	2 856 017	—	—	\$
	6 588	84 981	1 636 021	2 455 279	5 428 177	1 234 266	—	—	—	—	10 845 312	4 465 736		
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	2,5	2,0	3,0	3,1	5,8	5,9	4,8							
Prix moyen pondéré	7,20	\$	14,44	\$	21,76	\$	32,47	\$	43,60	\$	56,92	\$	39,05	\$
Valeur intrinsèque totale ² (en millions)	0,2	\$	2,4	\$	35,2	\$	26,7	\$	2,5	\$	—	\$	67,0	\$
Options pouvant être exercées														
Nombre d'actions	6 588	84 981	1 636 021	2 455 279	282 867	—	—	—	—	—	4 465 736			
Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	2,5	2,0	3,0	3,1	2,1	—	3,0							
Prix moyen pondéré	7,20	\$	14,44	\$	21,76	\$	32,47	\$	38,40	\$	—	\$	28,55	\$
Valeur intrinsèque totale ² (en millions)	0,2	\$	2,4	\$	35,2	\$	26,7	\$	1,8	\$	—	\$	66,3	\$

1. Au 31 mars 2008, les droits sur 10 028 078 options sur actions, ayant une durée résiduelle moyenne pondérée de 3,9 ans, un prix moyen pondéré de 38,53 \$ et une valeur intrinsèque totale de 67,0 millions de dollars, étaient acquis ou devraient être acquis. Ces montants varient des montants correspondants à l'ensemble des options sur actions en cours en raison d'une estimation des extinctions prévues.
2. La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 31 mars 2008 qui s'établit à 44,70 \$ pour les actions ordinaires et à 43,25 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 31 mars 2008, 0,5 million d'actions ordinaires et 15,4 millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

f) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est indiqué à la note 3, la société pourrait acheter des actions pour annulation en vertu d'offres de rachat dans le cours normal des activités afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital. La société a acheté pour annulation par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou d'autres moyens permis par la Bourse de Toronto et d'autres autorités en valeurs mobilières, y compris les achats en bloc négociés à l'amiable, des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu d'offres de rachat successives dans le cours normal des activités. L'offre de rachat la plus récente de la société s'étend sur une période de douze mois prenant fin le 19 décembre 2008 et vise un nombre maximal de 8 millions d'actions ordinaires et de 12 millions d'actions sans droit de vote. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour annulation a été imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite.

Trimestre terminé le 31 mars 2008 (en millions de dollars)

	Nombre d'actions	Prix d'achat		
		Payé	Imputé au capital-actions	Imputé aux bénéfices non répartis
Actions ordinaires achetées pour annulation				
Avant le début de la période				
Durant la période	—	— \$	— \$	— \$
Total cumulé	950 000	38,8	12,0	26,8
	950 000	38,8 \$	12,0 \$	26,8 \$
Actions sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période				
Durant la période	134 200	6,2 \$	2,9 \$	3,3 \$
Total cumulé	1 968 900	83,7	42,3	41,4
	2 103 100	89,9 \$	45,2 \$	44,7 \$
Actions ordinaires et sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période	134 200	6,2 \$	2,9 \$	3,3 \$
Durant la période	2 918 900	122,5	54,3	68,2
Total cumulé	3 053 100	128,7 \$	57,2 \$	71,5 \$

g) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et faire des paiements additionnels facultatifs en espèces au fiduciaire.

À l'exception des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Durant les trimestres terminés les 31 mars 2008 et 2007, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1^{er} janvier 2005.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant le trimestre terminé le 31 mars 2008, un montant de 4,8 millions de dollars (3,2 millions de dollars en 2007) a été réinvesti dans des actions sans droit de vote.

18 engagements et passifs éventuels**a) Décisions du CRTC 2002-34, 2002-43 et 2006-9 – Comptes de report**

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a publié la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif total de 145,9 millions de dollars au 31 mars 2008 (147,1 millions de dollars au 31 décembre 2007) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue périodique du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement, il revient au CRTC de déterminer si le passif du compte de report est réglé et le moment où il le sera.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel il amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires au cours des deux premières années de la deuxième période de plafonnement des prix. Les dénouements de cette instance sont présentés dans le tableau qui suit.

Décision	Initiative	Date de publication	Expansion des services à large bande dans les territoires d'exploitation des entreprises de services locaux titulaires respectives jusqu'aux collectivités rurales et éloignées	Faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications	Solde du compte de report distribué sous forme de rabais aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé
Décision de télécom CRTC 2006-9, « Utilisation des fonds des comptes de report » ^{1,2}		16 février 2006	La plus grande partie du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Au moins 5 % du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Le reste du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative
Décision de télécom CRTC 2007-50, « Utilisation des fonds des comptes de report pour étendre les services à large bande dans certaines collectivités rurales et éloignées » ³		6 juillet 2007	Expansion des services à large bande à 115 collectivités en Colombie-Britannique et au Québec autorisée		
Décision de télécom CRTC 2008-1, « Utilisation des fonds des comptes de report pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunication et pour l'expansion des services à large bande aux collectivités rurales et éloignées » ^{4,5}		17 janvier 2008	Expansion des services à large bande à 119 collectivités rurales et éloignées additionnelles autorisées; décision à l'effet qu'aucune autre collectivité ne soit admissible à l'utilisation des fonds restants dans le compte de report	Autorisation d'utiliser environ 5 % du solde cumulé du compte de report de la société	Confirmation que le reste du solde du compte de report cumulé sera utilisé pour cette initiative

1. Le CRTC a indiqué que, après le 31 mai 2006, aucun montant additionnel ne sera crédité aux comptes de report. Tout montant additionnel sera plutôt distribué sous forme de réductions de tarifs prospectives.
2. En septembre 2006, la Cour d'appel fédérale a autorisé l'Association des consommateurs du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté et aussi Bell Canada à interjeter appel de la Décision de télécom 2006-9 du CRTC. Les groupes de défense des consommateurs ont appelé de cette décision et demandé à la Cour qu'elle ordonne la distribution des rabais aux abonnés des services téléphoniques locaux, plutôt que de permettre l'utilisation des fonds des comptes de report aux fins établies par le CRTC dont il est fait mention ci-dessus. Bell Canada a également appelé de la Décision 2006-9 en raison du motif selon lequel le CRTC avait excédé sa compétence en approuvant les rabais à même les comptes de report. Ces deux appels ont été réunis et ont été instruits par la Cour d'appel fédérale en janvier 2008. Dans le cadre de cette instance, la Cour d'appel fédérale a également accueilli la requête de Bell Canada visant la suspension de la Décision de télécom 2006-9 du CRTC du fait qu'elle nécessite l'utilisation des fonds des comptes de report pour toutes activités autres que l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de communications. En mars 2008, la Cour d'appel fédérale a rejeté les appels.
3. La société examine actuellement les incidences de cette décision en relation avec le mémoire qu'elle a déposé antérieurement sur l'utilisation des fonds du compte de report et, conformément aux instructions du CRTC, elle a présenté une mise à jour du mémoire déposé antérieurement le 4 septembre 2007.
4. Le 16 avril 2008, la société a déposé une pétition auprès du greffier du Conseil privé à l'intention du gouverneur en conseil concernant la Décision de télécom 2008-1. Dans la pétition, la société demande au gouverneur en conseil de permettre aux entreprises de services locaux titulaires de déposer aux fins d'autorisation d'autres listes de collectivités qui seraient admissibles à une expansion des services à large bande à partir des fonds restants dans le compte de report.
5. Le 23 avril 2008, la Cour d'appel fédérale a accueilli la requête de Bell Canada visant la suspension de la Décision de télécom 2008-1 du fait qu'elle nécessite l'utilisation des fonds des comptes de report pour des activités autres que l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de communications.

Comme la société utilise la méthode du passif pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC, relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits consolidés de la société. Plus précisément, dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents jusqu'au 31 mai 2006, la société a réduit le compte de report d'un montant compensatoire. Après le 31 mai 2006, aucune modification n'avait été apportée à l'état des résultats à la suite des incidences relatives à la Décision 2005-6 et la société n'avait donc plus besoin de comptabiliser ces montants par l'intermédiaire du compte de report. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, la société a réduit le compte de report d'un montant de 1,2 million de dollars (15,9 millions de dollars en 2007) à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents et des autres dépenses admissibles.

b) Garanties

Garanties : Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent « le cas le plus défavorable » et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société. Au 31 mars 2008, les montants maximaux non actualisés des garanties, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements, étaient négligeables.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, pour reculer jusqu'à 40 % au cours des cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 31 mars 2008, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

c) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les trois demandeurs de l'une des actions alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les deux demandeurs de l'autre action alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certaines personnes présumées être des fiduciaires du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni aucune autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a été avisée par le TWU que les plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions. Si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectif autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la *Class Actions Act* (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé le recours collectif le 17 septembre 2007. Le 20 février 2008, en appliquant deux jugements récents de la Cour suprême du Canada, la même cour a retiré du recours tous les clients qui sont liés par une clause d'arbitrage. La société a présenté une demande afin d'interjeter appel de la décision autorisant le recours collectif. La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ce recours.

Des recours similaires ont également été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces.

Si le dénouement final de cette poursuite se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement important à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la société; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite à cette étape préliminaire de la poursuite.

Réclamations en matière de propriété intellectuelle : La société a reçu ou est au courant de certaines réclamations ou des réclamations éventuelles à son égard concernant la contrefaçon de brevet et, dans certains cas, à l'égard de plusieurs autres entreprises de services sans fil et des fournisseurs des services de télécommunications. Ces questions n'en sont encore qu'au stade préliminaire et la société ne dispose d'aucun fondement pour conclure qu'elle a une responsabilité relativement à ces réclamations.

Emergis Inc. : Comme il est mentionné à la note 14, la société a acquis tous les titres en circulation d'Emergis Inc. le 17 janvier 2008.

En avril 2005, MultiPlan, Inc. a déposé devant la cour fédérale de New York une poursuite dans laquelle elle demande, entre autres mesures de redressement, une indemnité de plus de 64 millions de dollars US pour les dommages qu'elle aurait subis dans le cadre de son acquisition de la filiale d'Emergis Inc. active dans le secteur de la santé aux États-Unis. La poursuite fait valoir diverses allégations relatives à la convention de vente. La poursuite avait trait, entre autres, au versement d'une indemnité relative à des réclamations présumées faites par des hôpitaux d'un montant de 14 millions de dollars US. MultiPlan, Inc. a informé Emergis Inc. qu'elle avait réglé ces réclamations d'hôpitaux pour un montant de 750 000 dollars US.

En juillet 2005, Emergis Inc. a déposé une requête visant à faire rejeter certaines allégations contenues dans la poursuite. Cette requête a été en grande partie accordée par le tribunal le 11 juin 2007, et un certain nombre d'allégations ont été rejetées. Toutefois, le tribunal a octroyé à MultiPlan, Inc. le droit de déposer une poursuite modifiée pour corriger, si possible, les lacunes relevées dans le jugement du tribunal concernant ces réclamations. Une poursuite modifiée a été déposée le 20 juillet 2007. Aucune nouvelle allégation n'a été formulée. Le 20 août 2007, Emergis Inc. a déposé une requête visant à faire rejeter les allégations remaniées contenues dans la poursuite modifiée. En octobre 2007, cette requête a été instruite. Le moment auquel le tribunal se prononcera relativement à cette requête est incertain.

La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ces poursuites.

19 renseignements financiers supplémentaires

a) États des résultats

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Charges d'exploitation ¹ :		
Coût des ventes et services	795,3 \$	723,6 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	599,1	713,0
	1 394,4 \$	1 436,6 \$
Frais de publicité	69,3 \$	65,4 \$

1. Le coût des ventes et services ne comprend pas l'amortissement des actifs incorporels mais comprend le coût des biens vendus et les coûts nécessaires à l'exploitation et au maintien de l'accès et de l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications de la société. Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les frais de vente et de marketing (commissions comprises), les coûts du service à la clientèle, les créances irrécouvrables, les frais immobiliers et les frais généraux notamment au titre de la technologie de l'information, des finances (y compris les services de facturation, de crédit et de perception), des services juridiques, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Les salaires des employés, les avantages sociaux et les coûts connexes sont inclus dans l'une des deux composantes des charges d'exploitation dans la mesure où ces coûts sont liés aux fonctions de ces composantes.

b) Bilans

(en millions)	Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
Débiteurs		
Comptes clients	581,4 \$	591,2 \$
Produits à recevoir – clients	98,5	112,2
Provision pour créances douteuses	(71,7)	(62,8)
	608,2	640,6
Produits à recevoir – autres	76,0	66,7
Autres	3,7	3,6
	687,9 \$	710,9 \$
Stocks		
Appareils sans fil, pièces et accessoires	158,1 \$	179,4 \$
Autres	70,5	63,9
	228,6 \$	243,3 \$
Frais payés d'avance et autres		
Frais payés d'avance	153,3 \$	118,1 \$
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	80,7	78,6
Autres	34,0	2,8
	268,0 \$	199,5 \$
Frais reportés		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	1 246,9 \$	1 194,1 \$
Coûts reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	106,1	109,2
Autres	21,6	14,7
	1 374,6 \$	1 318,0 \$
Créditeurs et charges à payer		
Charges à payer	501,2 \$	447,6 \$
Paie et autres charges salariales connexes	339,8	421,7
Charge à payer pour l'option de règlement en espèces net liée aux attributions d'options sur actions (note 10 b)	60,8	81,9
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4,1	4,1
	905,9	955,3
Comptes fournisseurs à payer	335,3	406,0
Intérêts à payer	115,9	51,5
Autres	55,3	63,8
	1 412,4 \$	1 476,6 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	387,2 \$	367,0 \$
Comptes de report réglementaires (note 18 a)	145,9	147,1
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	79,9	81,2
Dépôts des clients	21,6	36,3
	634,6 \$	631,6 \$
Autres passifs à long terme		
Passifs dérivés (notes 4 h, 17 b)	1 112,5 \$	1 183,1 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	209,1	208,5
Autres	120,5	115,7
	1 442,1	1 507,3
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	106,1	109,2
Gain reporté sur les opérations de cession-bail de bâtiments	59,8	61,9
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	39,5	39,5
	1 647,5 \$	1 717,9 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Placements à court terme	(73,6) \$	— \$
Débiteurs	60,7	(252,1)
Stocks	14,7	37,0
Frais payés d'avance et autres	(62,9)	(70,8)
Créditeurs et charges à payer	(98,2)	40,3
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir et à payer, montant net	120,6	7,9
Facturation par anticipation et dépôts de clients	3,0	3,4
	(35,7) \$	(234,3) \$

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Émission de titres de créance à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	2 641,9 \$	— \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	1 070,4	102,0
Dette à long terme autre que le papier commercial de TELUS Corporation et la facilité de crédit de TELUS Corporation	—	995,8
	3 712,3 \$	1 097,8 \$
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	(2 429,5) \$	— \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	(750,0)	(222,1)
Dette à long terme autre que le papier commercial de TELUS Corporation et la facilité de crédit de TELUS Corporation	(1,4)	(71,4)
	(3 180,9) \$	(293,5) \$

20 différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Comme il a été décrit plus en détail à la note 2 a), les PCGR du Canada seront alignés avec les IFRS de l'IASB. À compter du 4 mars 2008, la Securities and Exchange Commission n'exigera plus de la part de certains émetteurs assujettis, comme la société, de rapprocher leurs états financiers compris dans leurs documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et préparés conformément aux IFRS de l'IASB avec les PCGR des États-Unis. À partir du moment où elle commencera à présenter des états financiers conformément aux IFRS de l'IASB, la société prévoit actuellement qu'elle cessera de rapprocher ces états financiers avec les PCGR des États-Unis.

Les principes actuellement adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Périodes terminées les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre	
	2008	2007
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	291,0 \$	194,8 \$
Ajustements :		
Charges d'exploitation		
Exploitation b)	(12,4)	22,4
Amortissement des actifs incorporels c)	(12,5)	(12,5)
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition e)	(9,0)	5,6
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	257,1	210,3
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts f)		
Conformément aux PCGR du Canada	0,8	30,3
Variation des comptes relatifs aux autres éléments du résultat étendu au titre des prestations de retraite	2,0	6,0
Conformément aux PCGR des États-Unis	2,8	36,3
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	259,9 \$	246,6 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis		
– De base	0,79 \$	0,62 \$
– Dilué	0,79 \$	0,62 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (du déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2008	2007
Tableau des bénéfices non répartis (du déficit) selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	(61,0) \$	(419,5) \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	257,1	210,3
	196,1	(209,2)
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(145,5)	(125,9)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en sus du capital-actions déclaré	(44,0)	(111,8)
Solde à la fin	6,6 \$	(446,9) \$

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

(en millions)	Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
Actif à court terme	1 376,1 \$	1 340,7 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 094,2	7 177,3
Actifs incorporels amortissables	2 848,5	2 535,1
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 966,5	2 966,5
Autres actifs	968,5	932,2
Écart d'acquisition	3 943,7	3 570,5
	19 197,5 \$	18 522,3 \$
Passif à court terme	2 784,5 \$	2 686,0 \$
Dette à long terme	5 216,7	4 613,9
Autres passifs à long terme	1 646,6	1 717,6
Impôts reportés	1 401,4	1 349,4
Part des actionnaires sans contrôle	22,1	25,9
Capitaux propres	8 126,2	8 129,5
	19 197,5 \$	18 522,3 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres tenant compte des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

Au 31 mars 2008 (en millions)	Capitaux propres					
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada	2 215,7 \$	3 150,5 \$	1 534,8 \$	(102,7) \$	156,4 \$	6 954,7 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 731,8	908,7	(1 428,7)	(163,8)	—	1 048,0
Rémunération à base d'actions b)	10,4	54,3	(95,7)	—	31,0	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc. Écart d'acquisition d)	—	131,4	(7,9)	—	—	123,5
Débentures convertibles	—	(2,9)	4,1	—	(1,2)	—
Selon les PCGR des États-Unis	3 957,9 \$	4 242,0 \$	6,6 \$	(266,5) \$	186,2 \$	8 126,2 \$

Au 31 décembre 2007 (en millions)	Capitaux propres					
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada	2 227,7 \$	3 192,0 \$	1 457,5 \$	(103,5) \$	152,5 \$	6 926,2 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 741,2	922,1	(1 417,7)	(165,8)	—	1 079,8
Rémunération à base d'actions b)	10,5	54,9	(97,0)	—	31,6	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc. Écart d'acquisition d)	—	131,4	(7,9)	—	—	123,5
Débentures convertibles	—	(2,9)	4,1	—	(1,2)	—
Selon les PCGR des États-Unis	3 979,4 \$	4 297,5 \$	(61,0) \$	(269,3) \$	182,9 \$	8 129,5 \$

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a donné lieu au retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode a donné lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662,4 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 51,9 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation – Exploitation

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

En vertu des PCGR des États-Unis, avec prise d'effet à la fin du premier exercice se terminant après le 15 décembre 2006, la société devra constater en totalité les obligations liées à ses régimes d'avantages sociaux futurs selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 158 du Financial Accounting Standards Board intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and other Postretirement Plans*. L'application de cette norme a pour effet de présenter la situation de capitalisation des régimes de la société à sa valeur brute aux bilans consolidés, et l'écart entre la situation de capitalisation nette du régime et l'actif ou le passif net au titre des prestations constituées est inclus comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001. Les informations à fournir en vertu des PCGR du Canada pour la rémunération à base d'actions sont présentées à la note 10.

En vertu des PCGR des États-Unis, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2006, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 1994. Avant l'adoption de la méthode de la comptabilisation à la juste valeur, la méthode de la valeur intrinsèque était utilisée pour comptabiliser les attributions d'options sur actions octroyées aux employés.

Sur une base prospective, à partir du 1^{er} janvier 2006, il n'y a plus de différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis relativement à la charge au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions actuelles de rémunération à base d'actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis, mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

En 2007, la société a modifié la presque totalité de ses attributions d'options sur actions qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 et qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2007, en ajoutant une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options a le choix d'opter pour le règlement en espèces net. Le résultat de cette modification fait en sorte que les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. La charge minimale constatée pour les attributions d'options sur actions touchées par cette modification correspondra à leur juste valeur à la date d'attribution. En vertu des PCGR des États-Unis, la juste valeur à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 1994 et qui sont touchées par cette modification a une incidence sur le montant transitoire. En vertu des PCGR du Canada, ce sont les justes valeurs à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 2001 et qui sont touchées par cette modification qui ont une incidence sur le montant transitoire. Ainsi, pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, la charge au titre des PCGR des États-Unis est inférieure de néant (26,6 millions de dollars en 2007) à celle au titre des PCGR du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

c) Charges d'exploitation – Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 20 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 31 mars 2008	Au 31 décembre 2007
(en millions)				
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services filaires	1 950,0 \$	405,6 \$	1 544,4 \$	1 556,9 \$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹	1 833,3	1 833,3	—	—
	3 783,3 \$	2 238,9 \$	1 544,4 \$	1 556,9 \$

1. L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 mars 2008, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2008 (reste de l'exercice)	261,4 \$
2009	299,6
2010	208,4
2011	152,4
2012	119,4

d) Écart d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 20 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403,1 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131,4 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

e) Impôts sur les bénéfiques

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2008	2007
Impôts exigibles	111,7 \$	1,1 \$
Impôts reportés	6,7	72,6
	118,4	73,7
Crédits d'impôt à l'investissement	(0,4)	(9,5)
	118,0 \$	64,2 \$

La charge d'impôts de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions de dollars)	2008		2007	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	116,2 \$	30,9 %	92,4 \$	33,5 %
Réévaluation du passif d'impôts reportés pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(1,5)		(3,7)	
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	1,4		(16,6)	
Crédits d'impôt à l'investissement, déduction faite des impôts	(0,3)		(6,4)	
Autres	2,2		(1,5)	
Charge d'impôts selon les PCGR des États-Unis	118,0 \$	31,4 %	64,2 \$	25,7 %

f) Informations obligatoires supplémentaires selon les PCGR des États-Unis – Résultat étendu

Les PCGR des États-Unis exigent qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées.

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2008			2007		
	Autres éléments du résultat étendu		Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	Autres éléments du résultat étendu		Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis
	selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes		selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	
Montant	3,4 \$	2,7 \$	6,1 \$	44,7 \$	8,7 \$	53,4 \$
Charge (économie) d'impôts	2,6	0,7	3,3	14,4	2,7	17,1
Montant net	0,8	2,0	2,8	30,3	6,0	36,3
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(103,5)	(165,8)	(269,3)	(177,7)	(273,8)	(451,5)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(102,7) \$	(163,8) \$	(266,5) \$	(147,4) \$	(267,8) \$	(415,2) \$

g) Normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre

Regroupement d'entreprises et part des actionnaires sans contrôle : En vertu des PCGR des États-Unis et à compter de son exercice 2009, la société devra se conformer aux nouvelles normes concernant les regroupements d'entreprises et la comptabilisation de la part des actionnaires sans contrôle, selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 141 (R) du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Business Combinations* et le Statement of Financial Accounting Standards No. 160 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Accounting and Reporting of Noncontrolling Interest in Consolidated Financial Statements, an amendment of ARB No. 51*, respectivement. La publication de ces normes représente l'aboutissement du tout premier projet commun de convergence du Financial Accounting Standards Board et de l'International Accounting Standards Board. L'importance de l'incidence des nouvelles normes sur la société sera tributaire des faits précis entourant les regroupements d'entreprises, s'il y a lieu, qui auront lieu le 1^{er} janvier 2009 ou après cette date. Dans l'ensemble, les nouvelles normes entraîneront l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle). L'adoption anticipée de ces normes n'est pas permise.

Exigences en matière d'informations à fournir sur les instruments dérivés : En vertu des PCGR des États-Unis, et à compter de son exercice 2009, la société devra se conformer aux nouvelles normes concernant les informations à fournir sur les instruments dérivés, selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 161 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities, an amendment of FASB Statement No. 133*. Le Financial Accounting Standards Board note qu'il y a plusieurs similitudes entre les informations à fournir exigées en vertu de la nouvelle norme et celles exigées en vertu de la Norme internationale, intitulée Instruments financiers : Informations à fournir (IFRS 7), mais que la nouvelle norme a été conçue pour des instruments de couverture dérivés et des instruments de couverture non dérivés de portée plus restreinte que dans IFRS 7 (les modifications des informations à fournir sur les instruments financiers décrits à la note 2 b) découlaient de l'alignement par le Conseil des normes comptables du Canada des PCGR du Canada sur l'IFRS 7). La société évalue actuellement la façon dont elle sera touchée par les dispositions de cette norme.

Autres normes : En ce qui concerne la société, aucune norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.